

---

# LE MICROCRÉDIT DE L'ADIE, UN OUTIL POUR RELEVER LE DÉFI DE L'EMPLOI

---

SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE D'IMPACT DE L'ACTION DE L'ADIE 2017

- 04 MÊME SANS RESSOURCE,  
MÊME SANS DIPLÔME, ON PEUT CRÉER SA BOÎTE
- 06 UN SYSTÈME D'ÉVALUATION COMPLET  
POUR RENFORCER CONTINUELLEMENT L'IMPACT  
DE L'ACTION DE L'ADIE
- 08 LES ENTREPRISES SOUTENUES PAR L'ADIE  
SONT PÉRENNES ET CRÉENT DES EMPLOIS
- 10 LES CRÉATEURS D'ENTREPRISE FINANCÉS ET  
ACCOMPAGNÉS PAR L'ADIE VOIENT LEUR SITUATION  
SOCIO-PROFESSIONNELLE S'AMÉLIORER DANS LA DURÉE
- 12 LE MICROCRÉDIT DE L'ADIE FAVORISE  
LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET CONTRIBUE  
À RENOUER LA CONFIANCE AVEC LA BANQUE
- 14 LA CRÉATION D'ENTREPRISE, UNE EXPÉRIENCE  
POSITIVE POUR LA QUASI-TOTALITÉ DES CRÉATEURS  
SOUTENUS PAR L'ADIE

# Edito

## FRÉDÉRIC LAVENIR

Depuis plus de 25 ans, l'Adie finance et accompagne les créateurs d'entreprise n'ayant pas accès au crédit bancaire et contribue ainsi à la bataille pour l'emploi et l'inclusion sociale. Chaque semaine, elle permet ainsi de créer 250 nouveaux emplois.

A l'Adie nous sommes convaincus que, quels que soient sa situation financière et son niveau de formation, chacun a le droit de créer et développer une entreprise et de pouvoir ainsi contribuer au développement économique de son territoire. Et que ça marche.

Mais il ne suffit pas de l'affirmer : il faut le démontrer.

C'est pourquoi depuis l'origine nous nous sommes donné une exigence d'évaluation d'impact rigoureuse et régulière, qui nous paraît naturelle et nécessaire, tant vis-à-vis des personnes que nous finançons et accompagnons, que des partenaires publics et privés qui nous font confiance.

L'évaluation est concluante : la dernière étude d'impact, que vous avez sous les yeux et qui cette année inclut pour la première fois les Outre-mer en plus de la métropole, démontre à nouveau l'efficacité du microcrédit accompagné.

Alors que 41% des créateurs Adie étaient bénéficiaires de minima sociaux au moment de la création de leur entreprise et que 27 % d'entre eux se sont lancés sans aucun diplôme, 76 % des entreprises sont pérennes après deux ans, soit plus que la moyenne des créations d'entreprises en France. Mieux, 84 % des créateurs sont insérés professionnellement deux ans après l'intervention de l'Adie.

Ces résultats, en amélioration par rapport à la précédente enquête, confortent évidemment notre ambition de développement, partout en France, pour lever les freins et libérer les énergies créatrices de celles et ceux qui veulent se lancer à leur tour.

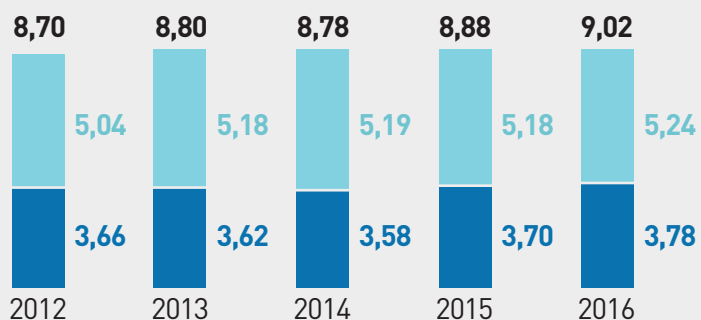
En ces temps où le chômage et l'exclusion exercent une violence si visible et si inacceptable, ils nous encouragent à donner leur chance à plus de créateurs d'entreprise et à plus de projets d'activités, qui sont autant des projets de vie.



# MÊME SANS RESSOURCE, MÊME SANS DIPLÔME, ON PEUT CRÉER SA BOÎTE

*L'Adie cible un public en situation de précarité*

## Score d'exclusion sociale et financière



Score d'exclusion financière

Score d'exclusion sociale



**27%**

sont sans diplôme  
dont 4% illettrés



**41%**

perçoivent les minima sociaux  
contre 5,5% des créateurs d'entreprises en France (hors micro-entreprises) et 9,3% des micro-entrepreneurs



**45%**

du public de l'Adie vit **sous le seuil de pauvreté**



**19%**

ont plus de 50 ans



**25%**

moins de 30 ans



**23%**

habitent **dans les quartiers politique de la ville**

Données collectées au moment de l'entrée en contact avec l'Adie

## QUELQUES DÉFINITIONS

### SCORE D'EXCLUSION SOCIALE ET FINANCIÈRE

Sur une base annuelle, cet indicateur permet de contrôler l'adéquation entre public ciblé et public effectivement touché par l'association. Il peut varier de 0 (le moins exclu) à 23 (le plus exclu) pour une personne donnée. Une personne "moyenne" recueillera en général un score variant entre 0 et 3.

Pour chaque individu, deux scores sont calculés, l'un d'exclusion sociale et l'autre d'exclusion financière. La somme des deux fournit le score global d'exclusion. Le score d'exclusion sociale est basé sur le sexe, l'âge, la nationalité, le niveau de formation et la zone d'habitation.

Quant au score d'exclusion financière, il tient compte de la situation bancaire, de l'endettement, du solde disponible par personne, de

## Ce qu'il faut retenir de l'étude : L'impact de l'action de l'Adie se renforce



**71%**

des entrepreneurs  
déclarent que leur activité  
va bien



**31,9K€**

chiffre d'affaires  
annuel moyen



**89%**

des entrepreneurs sont  
satisfaits d'avoir créé  
leur entreprise



**48%**

des entrepreneurs ont ouvert un  
compte professionnel  
dans une banque



**Taux  
d'insertion**

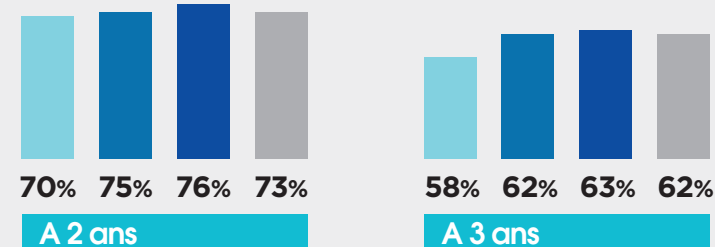
**84% 83% 84%**



**Nombre moyen  
d'emplois créés  
par entreprise financée**

**1,26 1,32 1,30**

**Taux de pérennité  
des entreprises**



■ Etude d'impact Métropole Adie 2013  
■ Etude d'impact Métropole Adie 2017  
■ Etude d'impact global Adie 2017  
■ Données nationales entreprises individuelles

la capacité d'épargne, des minima sociaux et des revenus de la personne et de son conjoint. Il mesure la situation personnelle, économique et monétaire au moment du prêt.

### TAUX DE PÉRENNITÉ À 2 ANS ET À 3 ANS

Pourcentage d'entreprises en activité à la date de l'enquête et créées respectivement 2 ans et 3 ans auparavant.

### TAUX D'INSERTION

Pourcentage de personnes financées en situation d'emploi à la date de l'enquête par rapport au nombre total de personnes interrogées. Sont en situation d'emploi à la date de l'enquête les créateurs dont l'entreprise est en activité (quelle que soit sa date de création) et ceux dont l'entreprise n'est plus en activité mais qui ont retrouvé un emploi ou créé une autre entreprise.

### BANCARISATION

Niveau d'insertion bancaire des créateurs d'entreprise. Plusieurs éléments convergents traduisent et mesurent la bancarisation : l'état des relations avec la banque, ouverture d'un compte professionnel, recours aux autorisations de découvert, demande d'un prêt bancaire...

# UN SYSTÈME D'ÉVALUATION COMPLET POUR RENFORCER CONTINUUELLEMENT L'IMPACT DE L'ACTION DE L'ADIE

## La mesure d'impact du microcrédit professionnel

Tous les 3 ans, l'Adie mesure l'impact de son action auprès des créateurs d'entreprise.

Pour procéder à cette mesure, une vaste enquête est conduite auprès des créateurs soutenus par l'association afin de :

- mesurer les grands indicateurs d'impact : pérennité, insertion, création d'emploi ;
- établir un diagnostic de la santé économique et financière des créateurs en activité ;
- connaître le devenir de ceux ayant mis fin à leur activité ;
- dresser le bilan de la relation entretenue avec l'Adie : satisfaction, qualité de service, recommandation.

La précédente étude d'impact avait été réalisée en 2013. Sa reconduction a été opérée de décembre 2016 à février 2017. Pour la première fois, l'enquête couvre non seulement la métropole mais également l'Outre-mer, soit l'intégralité des territoires d'intervention de l'Adie.

## Méthodologie

Enquête réalisée par téléphone, par l'Institut Audirep, auprès de 2 071 créateurs financés par l'Adie, interrogés du 7 décembre 2016 au 3 janvier 2017.

Echantillon constitué selon la méthode des quotas (sexe, âge, niveau de formation, secteur d'activité, objectif du financement, date de création et région) afin d'être représentatif de la cible : les personnes financées par l'Adie ayant créé leur entreprise entre le 01.06.2013 et le 30.05.2015, et faisant appel pour la première fois à l'Adie, pour un microcrédit professionnel uniquement.

## Recueil de l'information

Questionnaire d'une durée moyenne de 15 minutes.

Mise en place d'une procédure destinée à contacter les personnes difficilement joignables le plus de fois possible, dans le but de neutraliser tout risque de sous-représentation des entreprises n'existant plus : configuration du logiciel de gestion des appels pour un envoi des numéros par grappes aléatoires (600 numéros pour la métropole, 300 pour l'outremer) et pour que chaque numéro soit appelé

au moins 10 fois à des jours et heures différents, permettant ainsi une exploitation maximale des contacts.

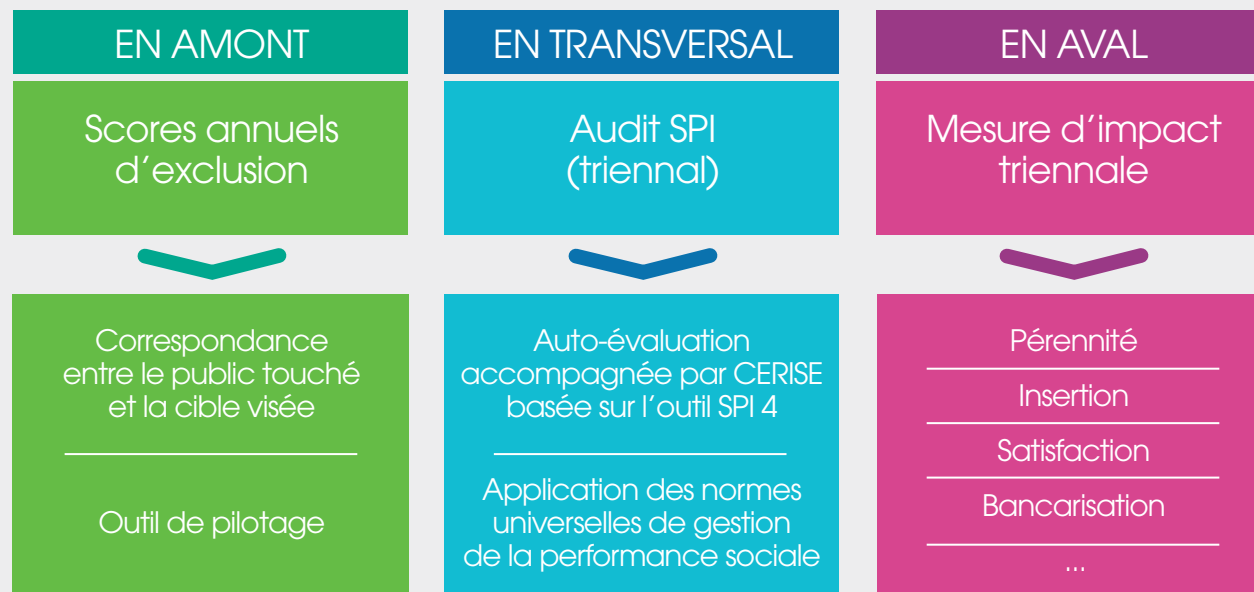
## Source des comparaisons nationales

Profil de créateurs : Insee, enquête SINE 2010.

Taux de pérennité à 2 et à 3 ans : Insee, enquête SINE 2010, interrogation 2013.



## Le dispositif de suivi de la performance sociale à l'Adie



### LES SCORES D'EXCLUSION SOCIALE ET FINANCIÈRE

destinés notamment à vérifier, sur une base annuelle, que la cible touchée est bien celle visée et que la croissance de l'activité s'accompagne d'une fidélité au public cible de l'association.

### LES ÉTUDES D'IMPACT

comme l'étude d'impact triennale sur le microcrédit professionnel ou celle menée sur le microcrédit pour l'emploi salarié.

### L'AUDIT DE PERFORMANCE SOCIALE,

conduit avec l'organisme CERISE en utilisant SPI (Social Performance Indicators), l'outil de référence en matière d'évaluation de la performance sociale

des institutions de microfinance; l'objectif est ici de diagnostiquer l'adéquation du fonctionnement de l'association (gouvernance, organisation, systèmes, procédures...); l'évaluation intègre 200 points de contrôle basés sur les Normes universelles de Gestion de la Performance sociale en microfinance, un ensemble de standards sur lesquels l'ensemble des acteurs du secteur se sont entendus au niveau international.

# LES ENTREPRISES SOUTENUES PAR L'ADIE SONT PÉRENNES ET CRÉENT DES EMPLOIS

## Pérennité

En progression depuis 6 ans, les taux de pérennité à 2 ans et à 3 ans atteignent des niveaux plus élevés que ceux observés à l'échelle nationale.

76% des entreprises lancées par les créateurs soutenus par l'Adie sont toujours en activité 2 ans après leur création. Au niveau de la métropole, le constat est quasiment le même (75%), en progression de 5 points par comparaison avec la mesure effectuée en 2013. De même, le taux de pérennité à 3 ans atteint 63% sur l'ensemble des géographies couvertes par l'Adie et 62% en métropole, une croissance de 4 points au regard du résultat observé 3 ans plus tôt.

Ces données se révèlent supérieures à la moyenne nationale, notamment pour ce qui concerne la pérennité à 2 ans. Les données les plus récentes publiées par l'Insee<sup>1</sup> font état, pour les entreprises individuelles, de taux de pérennité à 2 et 3 ans de respectivement 72,5% et 62,3%.

Le constat est ainsi largement confirmé de la capacité de réussite d'une population démunie au départ. Sans accès au crédit bancaire, issus de situations généralement considérées comme défavorables (chômage, minima sociaux, niveau de formation inférieur à la moyenne, quartiers défavorisés...), les porteurs de projets soutenus par l'Adie s'avèrent à même de créer des activités au moins aussi viables et durables que la moyenne des créateurs.

## Emploi

Au-delà de la création de son propre emploi, le lancement d'une entreprise s'accompagne de perspectives de développement : 71% des entrepreneurs accompagnés et financés par l'Adie estiment que pour leur activité les affaires vont bien, la moitié d'entre eux envisagent de la développer dans l'année qui vient et près d'un sur trois de maintenir son équilibre actuel.

Développer, c'est aussi créer de l'emploi supplémentaire et, dans un contexte économique marqué par l'absence de véritable reprise, les entrepreneurs soutenus par l'Adie ont en moyenne créé 0,3 emploi en plus du leur. Il s'agit dans la majorité des cas de CDI (58%) et d'emplois à temps complet (56%).

L'embauche de salariés a lieu assez tôt. 70% d'entre elles sont effectuées dans l'année dont 27% dès le démarrage de l'entreprise et 43% au bout d'un an. Pour l'avenir, à l'horizon un an, les intentions d'embauche concernent 22% des créateurs, dont 18% n'ayant pas encore recruté de salariés.



Taux de pérennité  
des entreprises

2 ans

76%

3 ans

63%



71%

des entrepreneurs  
déclarent que leur  
activité va bien

1) Étude SINE, entreprises créées au premier semestre 2010 et réinterrogées en 2013. Champ géographique : France entière, DOM hors Mayotte inclus, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française n'étant pas couvertes par l'enquête de l'Insee.





En moyenne

**1,3**

emploi créé par  
entreprise financée  
par l'Adie

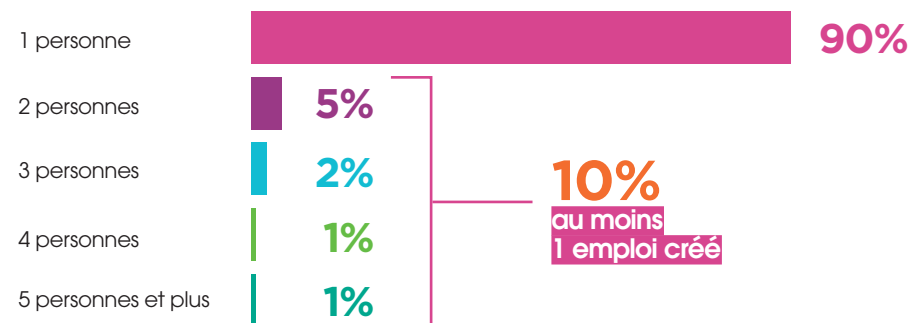


**22%**

des créateurs  
envisagent de  
recruter un salarié  
d'ici un an

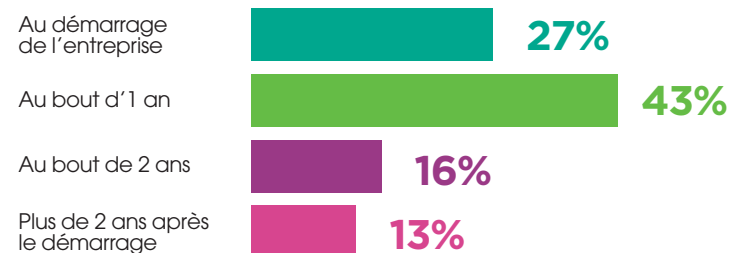
## Création d'emploi parmi les créateurs toujours en activité

Base : Structure pérenne (n=1 468)



## Délai entre la création de l'entreprise et l'embauche

Base : A créé au moins un emploi au sein de la structure pérenne (n=144)



# LES CRÉATEURS D'ENTREPRISE FINANCÉS ET ACCOMPAGNÉS PAR L'ADIE VOIENT LEUR SITUATION SOCIO-PROFESSIONNELLE S'AMÉLIORER DANS LA DURÉE

## **Insertion socio-professionnelle**

Au-delà de la pérennité de l'activité, le devenir des créateurs et leur inclusion financière et sociale constituent l'indicateur majeur de l'impact : le taux d'insertion des créateurs soutenus par l'Adie s'établit à 84% dont 69% sont toujours à la tête de leur activité et 15% sont en situation d'emploi à la suite de leur cessation d'activité, dans deux cas sur trois après avoir pris ou repris un travail salarié, le plus souvent en CDI. Dans cette perspective, le vécu de la création joue souvent un rôle de catalyseur : 50% des personnes aujourd'hui salariées estiment que cette expérience leur a été utile pour s'insérer sur le marché du travail.

## **Situation financière**

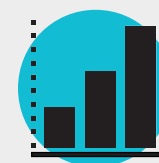
Deux ans et demi en moyenne après la création, une majorité de créateurs d'entreprise financés par l'Adie estiment que d'un point de vue financier, leur situation s'est améliorée. Le solde entre la part de ceux déclarant vivre mieux - d'un point de vue financier - qu'avant la création et la part de ceux déclarant vivre moins bien s'établit à 24%.

Le chiffre d'affaires annuel moyen s'établit à 31 900 € et, de façon logique, varie assez fortement selon les secteurs d'activité : de 56 000 € pour le commerce sédentaire à 14 600 € pour le commerce ambulancier. Le CA annuel moyen des services s'élève à 27 000 € et celui des autres secteurs (restauration-hôtellerie, bâtiment, artisanat, agriculture, transport, art-culture-loisirs) à 31 300 €.

Si près de la moitié (43%) des créateurs d'entreprise financés par l'Adie interrogés dans l'étude ont opté pour le régime de la micro-entreprise, ces valeurs n'en restent pas moins nettement supérieures à celles observées pour l'ensemble des micro-entrepreneurs en France dont, fin juin 2016, le chiffre d'affaires trimestriel moyen était de 3 446 € soit 13 784 € sur 12 mois<sup>1</sup>.

Au total, le chiffre d'affaires de l'activité permet de dégager un revenu mensuel net moyen de 730 €. A périmètre comparable (métropole), cette valeur est en augmentation constante depuis 7 ans : 640 € en 2010, 710 € en 2013. Enfin, 25% des créateurs estiment que leurs revenus ont augmenté au cours des 12 mois précédant l'enquête, 45% qu'ils sont restés stables.

<sup>1</sup>) Source : Acoiss, Acoiss Stat n° 245, janvier 2017



**31,9K€**  
Chiffre d'affaires  
annuel moyen



**25%**  
des créateurs ont connu  
une augmentation de  
leurs revenus au cours  
des 12 derniers mois



**84%**

Taux d'insertion



**50%**

des personnes ayant cessé leur activité et aujourd'hui salariées

estiment que cette expérience leur a été utile pour s'insérer sur le marché du travail

## Évolution de la situation financière depuis le démarrage de l'entreprise

Base : créateurs dont l'entreprise est en activité (1 468)

D'un point de vue financier, ils vivent plutôt...

	Moins bien qu'avant la création	Comme avant la création	Mieux qu'avant la création	Score (% Mieux - % Moins)
Ensemble pérennes N = 1 468	23%	29%	47%	<b>+24</b>
Ensemble pérennes à 2 ans N = 839	24%	28%	47%	<b>+23</b>
Ensemble pérennes à 3 ans N = 629	22%	30%	47%	<b>+25</b>
Métropole 2017				<b>+18</b>
Rappel 2013				<b>+13</b>

## Évolution des revenus d'activité au cours des 12 mois écoulés

Base : créateurs dont l'entreprise est en activité (1 468)

Les revenus retirés de l'activité...

	Ont diminué	Sont restés stables	Ont augmenté
Ensemble pérennes N = 1 468	27%	45%	25%
Ensemble pérennes à 2 ans N = 839	25%	46%	25%
Ensemble pérennes à 3 ans N = 629	29%	43%	25%

## Situation des créateurs à la date de l'enquête

Base : Ensemble (2 071 entrepreneurs financés par l'Adie)



**70%** Entreprises en activité

**14%** Créateurs ayant cessé leur activité et insérés

12% sont salariés, dont 7% en CDI, 3% en CDD et 2% en intérim  
2% sont à la tête d'une nouvelle entreprise

**16%** Créateurs ayant cessé leur activité et non insérés

14% sont au chômage  
1% sont en formation  
1% sont dans d'autres situations

# LE MICROCRÉDIT DE L'ADIE FAVORISE LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET CONTRIBUE À RENOUER LA CONFIANCE AVEC LA BANQUE

## Bancarisation

Si la bancarisation professionnelle est une composante importante de la santé et du développement de l'entreprise, elle l'est encore plus s'agissant d'entrepreneurs éloignés des circuits conventionnels de financement.

Les caractéristiques socio-démographiques et le montant des sommes recherchées expliquent en grande partie le fait que les créateurs d'entreprise financés par l'Adie n'aient pas accès au crédit bancaire au moment de la création, mais aussi les difficultés rencontrées lorsque il s'agit de financer le développement de leur activité.

Reste l'importance de la qualité des relations avec la banque qui engagent la couverture des besoins de trésorerie, la bonne gestion de la structure et, plus globalement, la capacité à envisager l'avenir avec confiance.

Aujourd'hui comme hier, cette relation est très bonne, les 3/4 des créateurs soutenus pour l'Adie déclarant que la relation avec leur banque se passe bien, dont 26% « très bien ». Plus de la moitié (54%) disposent d'une autorisation de découvert et plus des deux tiers de ces derniers ont déjà eu l'occasion d'y recourir. Par ailleurs, 48% des entrepreneurs en activité ont ouvert un compte professionnel, dans la plupart des cas dès la création de leur entreprise.

## Accès au crédit

Interrogés sur leurs perspectives d'avenir, la majorité des entrepreneurs en activité déclarent avoir des projets de développement à financer.

Concernant les besoins de financement à court terme, 58% des chefs d'entreprise en activité déclarent anticiper de nouveaux besoins de financement, dont 32% avec certitude et 26% « probablement ». Et 90% d'entre eux pensent faire appel à l'Adie pour les satisfaire.

Ainsi, le microcrédit de l'Adie reste le moyen de financement privilégié pour le développement de la structure : 15% des créateurs en activité ont effectué une demande de crédit auprès de leur banque depuis le financement de l'Adie et 42% d'entre eux l'ont obtenu, soit 6% de l'ensemble des créateurs en activité.

Par comparaison avec la moyenne du public de l'Adie, les créateurs ayant obtenu un prêt bancaire ont un profil de développeurs : sont surreprésentés parmi eux les entrepreneurs ayant bénéficié d'un microcrédit du montant maximum autorisé, ceux réalisant un chiffre d'affaires supérieur à la moyenne ou encore ceux pour lesquels les revenus de l'activité représentent la totalité des revenus.



**48%**

des entrepreneurs en activité ont ouvert un compte professionnel dans une banque



**3/4**

des créateurs d'entreprise financés par l'Adie ont une bonne relation avec leur banque



**58%**

des chefs d'entreprise en activité **anticipent de nouveaux besoins de financement**

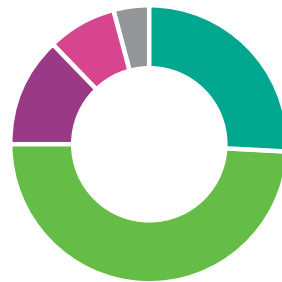


**6%**

des créateurs d'entreprise financés par l'Adie ont **demandé et obtenu un crédit bancaire**

## Évaluation de la relation avec la banque

Base : créateurs dont l'entreprise est en activité hors Mayotte (1 298)

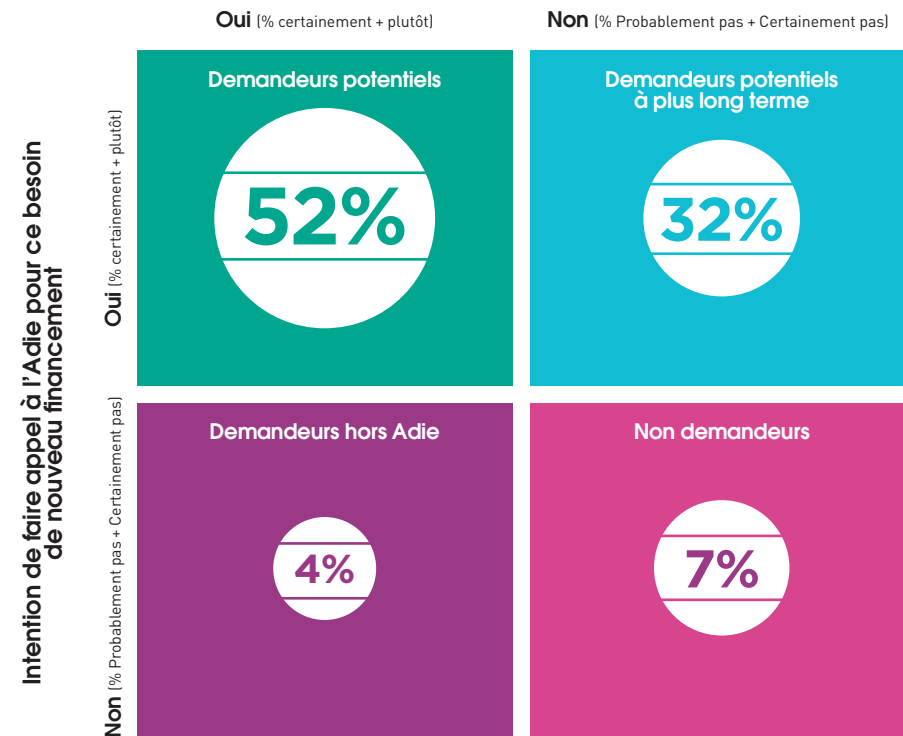


- 26% Se passe très bien
- 49% Se passe plutôt bien
- 13% Se passe plutôt mal
- 8% Se passe très mal
- 4% NSP

## Besoins de nouveaux financements dans les 12 prochains mois et intention de recourir à l'Adie

Base : créateurs dont l'entreprise est en activité (1 468)

### Besoins de nouveaux financements dans les 12 prochains mois



Intention de faire appel à l'Adie pour ce besoin de nouveau financement

NSP=5%

# LA CRÉATION D'ENTREPRISE, UNE EXPÉRIENCE POSITIVE POUR LA QUASI-TOTALITÉ DES CRÉATEURS SOUTENUS PAR L'ADIE

## Satisfaction

89% des créateurs d'entreprise sont satisfaits d'avoir créé leur entreprise dont 35% se déclarent « totalement satisfaits » de l'expérience et 25% « très satisfaits ».

Le taux moyen de satisfaction atteint 95% chez les créateurs dont l'entreprise est toujours en activité et reste à des niveaux élevés chez ceux y ayant mis fin : 82% pour ceux en situation d'emploi et 73% pour ce qui concerne les personnes non insérées à la date de l'enquête. Du reste, plus de la moitié (56%) des entrepreneurs en cessation d'activité, insérés ou non, envisagent de créer une autre entreprise dans les 2 ans à venir.



CRÉATEUR D'ENTREPRISE

## Qualité de la relation avec l'Adie

La relation avec l'Adie s'appuie sur une qualité d'accompagnement et de service plébiscitée par les créateurs d'entreprise, qui débouche sur des comportements actifs de recommandation.

Si l'ensemble des porteurs de projet financés par l'Adie sont accompagnés par leur conseiller, ne serait-ce que pour les aider à accomplir les démarches et formalités inhérentes au lancement de l'activité, l'association met également à leur disposition une large palette de services d'accompagnement spécialisés et gratuits (formalités administratives, gestion, communication, développement commercial...), dispensés suivant les cas de façon collective ou individuelle.

Que leur structure soit ou non pérenne, qu'ils soient en situation d'emploi ou non, 94% des créateurs ayant bénéficié de ces services d'accompagnement s'en déclarent satisfaits, dont 75% « totalement satisfaits » ou « très satisfaits ». Leur utilité se manifeste au long du parcours du créateur, lors de la phase de démarrage de l'entreprise bien sûr mais aussi lorsque il s'agit d'en assurer le développement ou bien, pour ceux que cela a concerné, de surmonter des difficultés en cours de route.

Au total, plus de 9 créateurs soutenus par l'Adie sur 10 considèrent que sa contribution à la réalisation de leur projet a été déterminante ou importante.

Et 96% se déclarent satisfaits des services fournis par l'association, dont 82% « totalement satisfaits » ou « très satisfaits », quelle qu'ait pu être l'issue de leur activité.

De la sorte, et comme cela avait déjà été constaté lors des précédentes éditions de l'étude, la relation de confiance entre l'Adie et ses clients se traduit par un niveau très élevé de recommandation : les trois quarts des créateurs soutenus par l'association l'ont déjà recommandée à des personnes potentiellement concernées par son action, dont 58% plusieurs fois.



9/10

créateurs d'entreprise considèrent que **la contribution de l'Adie a été déterminante ou importante** pour la réalisation de leur projet

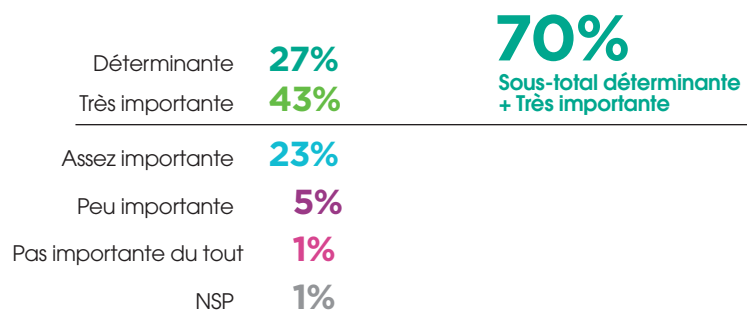


94%

des créateurs d'entreprise ayant bénéficié de services **d'accompagnement de l'Adie s'en déclarent satisfaits**

## Importance de la contribution de l'Adie à la réalisation du projet

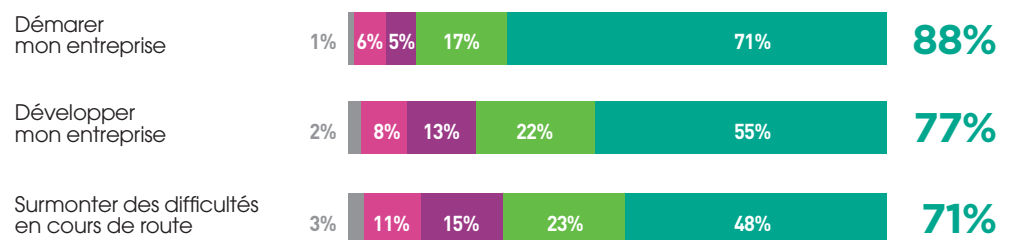
Base : ensemble (2 071 entrepreneurs financés par l'Adie)



## Opinions sur l'utilité des services d'accompagnement de l'Adie

Base : créateurs, en activité ou non, déclarant avoir bénéficié de services d'accompagnement spécifiques hors conseiller Adie (516)

### L'accompagnement de l'Adie m'a été très utile pour :



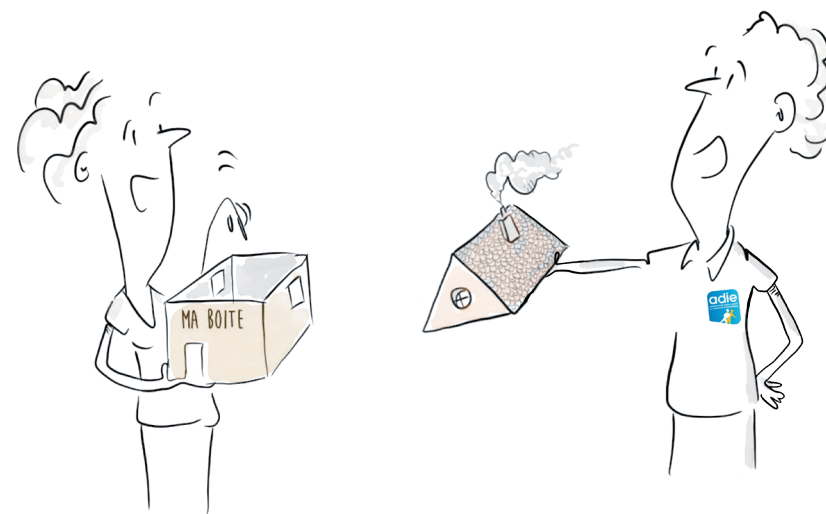
■ Ne sais pas ■ Pas du tout d'accord ■ Plutôt pas d'accord ■ Plutôt d'accord ■ Tout à fait d'accord

## Taux de satisfaction global à l'égard de l'Adie

Base : ensemble (2 071 entrepreneurs financés par l'Adie)

### Détail des niveaux de satisfaction selon le niveau d'insertion

	Sous-total satisfaits	Sous-total Totalement + Très satisfaits
<b>Ensemble</b>	<b>96%</b>	<b>82%</b>
Entreprise pérennes N = 1 468	97%	84%
Entreprise non pérennes mais créateurs insérés N = 279	95%	75%
Créateurs non insérés N = 324	93%	78%



## Adie

Association pour le droit  
à l'initiative économique

139, boulevard de Sébastopol - 75002 Paris

Tél.: 01 49 33 19 00

Mail : [adie@adie.org](mailto:adie@adie.org) / Site : [www.adie.org](http://www.adie.org)



Le microcrédit  
pour créer sa boîte.



L'action de l'Adie est cofinancée  
par l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage en France  
avec le Fonds Social Européen

